

Questions orales

● (1450)

M. McGrath: Je remercie le ministre de sa réponse. J'espère qu'il fera bien comprendre aux Européens qu'ils ne pourront pêcher la moindre tonne de poisson dans notre zone de pêche, parce qu'ils ont porté un coup mortel à cette vieille industrie canadienne. Voilà ce qu'il faut leur dire.

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE KIRBY—ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre a publié, il y a quelques semaines, le rapport du groupe d'étude Kirby sur la pêche dans l'Atlantique. Ce rapport n'a pas été renvoyé à un comité. Or, le comité des pêches doit se réunir cet après-midi et entendre les témoignages d'une délégation de pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Le ministre va-t-il renvoyer officiellement le rapport Kirby au comité permanent des pêches et des forêts, afin que nous puissions étudier ces questions très graves, et notamment celle du revenu des pêcheurs côtiers qui, j'ai honte de le dire, se situe souvent bien au-dessous du seuil de la pauvreté?

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, d'une part, je vais certainement prendre en considération la suggestion de l'honorable député et, d'autre part, je sais que M. Michael Kirby comparaitra très bientôt devant la commission parlementaire.

Pour répondre à la question du député, je crois qu'il faut nous demander qui sera affecté si demain nous annulons notre entente avec les pays du Marché commun. Est-ce que ce sont eux ou alors le Canada qui le seront?

Ce qui me frappe actuellement, c'est que nos exportations de poisson s'effectuent essentiellement vers les États-Unis et, à mon avis, c'est dans l'intérêt du Canada que nous diversifions le marché. Dans la mesure où l'Europe est disposée à nous donner un traitement satisfaisant dans le domaine des pêcheries et de la chasse au phoque, le Canada serait, bien sûr, heureux d'entretenir une relation satisfaisante pour les deux parties dans le domaine des pêches.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LA RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES MESURES PRISES PAR LES MINISTRES ET LES FONCTIONNAIRES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 17 février dernier en réponse à une question du député de Provencher, le premier ministre a déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 22938:

Oui, madame le Président, nous sommes collectivement responsables des politiques du gouvernement . . .

Le gouvernement dans son ensemble n'est pas collectivement responsable d'un accord particulier . . .

Le premier ministre s'en tient-il à cette déclaration et jusqu'à quel point les fonctionnaires et les membres de son

cabinet peuvent-ils commettre des abus ou mal gérer les affaires publiques avant que le gouvernement ne s'estime responsable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas entendu la dernière partie de la question du député, mais je crois que mes paroles qu'il a citées avaient trait aux accords conclus par divers ministres ou parfois même par des fonctionnaires en vertu de pouvoirs que leur accorde la loi ou qui leur sont délégués. Si quelqu'un agit de façon inconvenante dans les circonstances, ce n'est pas tout le gouvernement comme tel qui agit ainsi. Si un ministre agit de façon inconvenante ou illégale, il faut le réprimander. Toutefois, personne ne peut condamner tout le gouvernement comme tel à cause de la façon d'agir d'une personne en particulier, à moins que tout le gouvernement n'ait participé à la prise de la décision. De même, si de l'autre côté de la Chambre, un député agit de façon illégale, tout le caucus n'est pas à blâmer.

LE MANDAT DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Le premier ministre prétend-il que s'il y a eu une erreur de gestion grave ou un abus de commis aux échelons supérieurs de son gouvernement au début de son mandat, le gouvernement a obtenu un mandat de quatre ans et qu'il peut continuer ainsi jusqu'aux prochaines élections avant d'avoir à rendre des comptes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas du tout, madame le Président. Si le député parle de la signification de gouvernement responsable cela veut dire au sens propre du terme que le gouvernement est comptable au Parlement et ne peut continuer à exercer ses pouvoirs qu'en vertu de l'autorité parlementaire, c'est-à-dire avec l'appui de la majorité des députés. Telle est la signification de l'expression gouvernement responsable.

* * *

LES BANQUES

LA SAISIE D'EXPLOITATION AGRICOLES PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il paraît que les banques se livrent une fois de plus à leur maquignonnage habituel. Le ministre ne sait que trop sans doute que des entreprises canadiennes sont depuis longtemps forcées de louer à bail leur propre terrain et que la récente crise du logement a obligé nombre de Canadiens à devenir eux aussi locataires. Nous avons appris hier que la Banque Royale du Canada avait décidé d'établir une politique pour obliger les exploitants agricoles à abandonner leurs terres, permettant ainsi à la Banque de confisquer ces terres et, par la suite, de les louer à bail. C'est, à toutes fins utiles, la version XX^e siècle du métayage au Canada. Le ministre est-il prêt non pas à s'élever contre cette façon de procéder, mais à prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la Banque Royale du Canada de continuer à appliquer cette politique?